

Filière
Paysagère

Brevet Professionnel

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4

- Diplôme du Ministère de l'Agriculture -

Conditions d'entrée

Avoir entre 16 et 29 ans
Avoir obtenu un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP) ou supérieur
Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité

Recrutement

Préinscription en ligne www.animapole.fr

Entretien de motivation

Avoir signé un contrat d'apprentissage (la signature peut se faire dans les trois mois suivant le début de la formation).

Métiers visés

Plusieurs possibilités sont envisageables au terme de la formation:

- Poursuite d'études en BTS Aménagement Paysager
 - Travailler comme ouvrier paysagiste qualifié
 - Chef de chantier
 - Conducteur de travaux
 - Conception de paysage
- dans une entreprise paysagiste privée ou dans le secteur public (services espaces verts des collectivités...):

Objectifs de la formation

Permettre à des jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et des savoir-faire pour exercer un métier dans ce secteur d'activité.

Permettre à des jeunes d'élaborer un projet professionnel à l'issue de leur formation.

Avoir une connaissance du monde professionnel grâce à l'alternance en entreprise.

Organisation de la formation

- Date de début : Septembre *n*
- Date de fin : Juin *n+2*

Durée de base : 2 ans en alternance : 800 heures en centre, le reste en Entreprise.

CFAA/CFPPA du Lot
Avenue de la Garenne
46500 GRAMAT

Tél. 05 65 40 80 28

Contenu

C1 : SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER

- C11. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- C12. Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

C2 : ORGANISER LES TRAVAUX SUR UN CHANTIER D'AMENAGEMENT

- C21. Préparer le travail pour un chantier
- C22. Coordonner le travail sur un chantier

C3 : REALISER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VEGETAUX

- C31. Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- C32. Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

C4 : REALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE VEGETAUX

- C41. Réaliser des travaux de plantation
- C42. Réaliser des travaux de végétalisation par semis

C5 : METTRE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES

- C51. Réaliser des murets et des escaliers
- C52. Mettre en place des revêtements

C6 : S'ADAPTER A DES ENJEUX PROFESSIONNELS PARTICULIERS



Modalités d'évaluation A l'exception de l'UC1, toutes les unités capitalisables du BP Aménagements Paysagers seront évaluées en situation professionnelle. Le centre de formation se réserve le droit d'évaluer l'UC1 en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Pour obtenir le diplôme du BP il faut valider les 6 Capacités



CFAA/CFPPA du Lot
Avenue de la Garenne
46500 GRAMAT

Tél. 05 65 40 80 28

HÉBERGEMENT

Le CFAA – CFPPA du Lot propose un internat accessible à tous les apprenants des formations dispensées au sein de l'établissement. L'accueil de groupe (scolaire ou association) est possible toute l'année (sous réserve de disponibilités). Le bâtiment est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'internat peut loger jusqu'à 40 personnes : chambres individuelles, chambres de 4 lits, chambre pour personne à mobilité réduite.

Un foyer est à la disposition de toutes les personnes hébergées.

Des formules "restauration" en petit –déjeuner, demi-pension ou pension complète sont possibles. Les repas sont servis au self de 80 places.

Des salles de réunion peuvent également être louées à la journée ou demi-journée pour des réunions ou séminaires. Ces salles de réunion sont disponibles sur les sites de Lacapelle-Marival et Gramat.

Possibilité d'utiliser des salles informatiques ou des salles en visio - conférences (sur les deux sites) et du matériel peut vous être fourni : vidéo projecteur, ordinateur portable, accès internet, connexion Wifi, lecteur DVD, paper – board, ...